

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/938

Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé municipal au profit de l'Association Cuivres Diffusion, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5e - EI 05055

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/938 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CUIVRES DIFFUSION, POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL SIS 25 RUE ROGER RADISSON A LYON 5E - EI 05055 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux relevant de son domaine privé, sis 25, rue Roger Radisson à Lyon 5^e. Une partie de ces locaux est mise à disposition à titre gratuit à l'Association Cuivres Diffusion dans le cadre d'une convention arrivant à échéance.

L'Association Cuivres Diffusion est gestionnaire de l'ensemble Odyssée, quintette de cuivres et percussions lyonnais créé en 1990.

L'Ensemble, composé de 5 musiciens-comédiens, s'oriente vers une démarche artistique liée au théâtre instrumental contemporain et offre une représentation visuelle, interroge le rapport du musicien au corps et à la scène. Il mêle ainsi la musique à d'autres disciplines artistiques (théâtre, danse, mime, cirque). L'Ensemble Odyssée compte également à son actif vingt spectacles, huit créations mondiales d'œuvres musicales, cinq disques, dont un salué de cinq diapasons et des dizaines de projets d'actions culturelles.

Parallèlement, l'Ensemble Odyssée réalise un travail d'éducation artistique et culturelle. Il s'engage à faire preuve d'innovation et de création dans ses actions culturelles. Ainsi, il développe la dimension artistique de ses interventions de sensibilisation en les faisant systématiquement aboutir à un véritable spectacle.

Devant l'intérêt du travail de cette association, soutenue par l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon et afin de leur permettre de poursuivre leur mission dans de bonnes conditions, la Ville de Lyon souhaite renouveler la convention de mise à disposition de ces locaux, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'une durée de 3 années.

Pour votre information, la valeur locative annuelle est estimée à 6 300 euros, les dépenses liées aux fluides étant à la charge de l'association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Cuivres Diffusion, concernant l'occupation à titre gratuit de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5^e, pour une durée de 3 années à compter de sa signature, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN